

Plan de développement des compétences des entreprises de moins de 11 salariés

- Tous secteurs OCAPIAT sauf pêche, cultures marines et coopération maritime ⁽¹⁾

Actions éligibles	Conditions (*)	Modalités
<p>(a) Parcours certifiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certificat CléA secteur alimentaire ou interprofessionnel - Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) et/ou blocs de compétences des CQP inscrits ou pas au Répertoire nationale des certifications professionnelles (RNCP) - Titre à finalité professionnelle (TFP) et/ou blocs de compétences des TFP inscrits ou pas au RNCP - Certification en cours d'inscription ou inscrites au Répertoire spécifique (RS) 	<p>Actions certifiantes en lien avec les métiers couverts par OCAPIAT. Attribution dans la limite de l'enveloppe annuelle</p>	<p>> Coûts éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coûts pédagogiques , coûts pédagogiques divers (frais déplacement formateur) - Salaire - Accompagnement des entreprises/ingénierie - Frais de positionnement, d'évaluation et de jury <p>> Financement** :</p> <p><u>Coûts pédagogiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de formation 100 % des coûts pédagogiques <p><u>Salaires :</u></p> <p>Salaire dans la limite du SMIC horaire brut chargé fixé à 12 €/h</p> <p><u>Accompagnement de l'entreprise à la réalisation de projets certifiants/ingénierie :</u> (comprenant les études d'opportunités et de faisabilité de projets certifiants ou l'accompagnement des tuteurs ou tout autre type d'accompagnement des entreprises au développement de ces projets)</p> <p><u>Pour le parcours complets CQP, TFP et CléA :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1200 € HT/jour dans la limite de 3 jours par entreprise pour l'ensemble des actions éligibles. <p><u>Pour les certifications RS et des blocs de compétence CQP/TFP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 600 € HT/ jour dans la limite de 3 jours par entreprise pour l'ensemble des actions éligibles. <p><u>Frais de positionnement, d'évaluation et de jury</u></p> <p><u>Pour les CQP, les TFP et les certifications en cours d'inscription ou inscrites au RS, les prises en charge par candidat avec ou sans utilisation de la plateforme Ev'Alim sont plafonnées aux montants suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 380 € HT par candidat pour le positionnement - 250 € HT par candidat pour l'évaluation - 100 € HT par candidat pour la préparation du jury <p>Plus spécifiquement, dans le cadre du CléA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 160 € HT/heure par candidat pour les entretiens préliminaires - 600 € HT par candidat pour évaluation initiale - 300 € HT par candidat pour évaluation intermédiaire ou finale <p>Autres frais pris en charge:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production agricole : prise en charge frais de déplacement du jury CQP [barème administrateur OPCO] frais de rémunération sur la base du SMIC horaire brut chargé fixé à 12 €/h - Vins et spiritueux : prise en charge frais de déplacement, restauration et d'hébergement du jury CQP [barème administrateur OPCO] frais de rémunération sur la base du SMIC horaire brut chargé fixé à 12 €/h - Branches du secteur alimentaire relevant de l'accord du 01.12.2020 : Prise en charge de 100 % des coûts réels justifiés pour les jurys pour les CQP. Pour les autres certifications : Prise en charge de 100 % des coûts pédagogiques et coûts pédagogiques divers

(*) Action de formation d'une durée minimale d'1/2 journée soit 3h30 suivies en continu

**Entrée en vigueur à compter du 15.07.25, date de réception de la demande de prise en charge

Plan de développement des compétences des entreprises de 11 à 49 salariés

- Tous secteurs OCAPIAT sauf pêche, cultures marines et coopération maritime ⁽¹⁾

Actions éligibles	Conditions (*)	Modalités
<p>(a) Parcours certifiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certificat CléA secteur alimentaire ou interprofessionnel - Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) et/ou blocs de compétences des CQP inscrits ou pas au Répertoire nationale des certifications professionnelles (RNCP) - Titre à finalité professionnelle (TFP) et/ou blocs de compétences des TFP inscrits ou pas au RNCP - Certification en cours d'inscription ou inscrites au Répertoire spécifique (RS) 	<p>Actions certifiantes en lien avec les métiers couverts par OCAPIAT. Attribution dans la limite de l'enveloppe annuelle</p>	<p>> Coûts éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coûts pédagogiques , coûts pédagogiques divers (frais déplacement formateur) - Salaire - Accompagnement des entreprises/ingénierie - Frais de positionnement, d'évaluation et de jury <p>> Financement** :</p> <p><u>Coûts pédagogiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de formation 100 % des coûts pédagogiques <p><u>Salaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Salaire dans la limite du SMIC horaire brut chargé fixé à 12 €/h <p><u>Accompagnement de l'entreprise à la réalisation de projets certifiants/ingénierie :</u> (comprenant les études d'opportunités et de faisabilité de projets certifiants ou l'accompagnement des tuteurs ou tout autre type d'accompagnement des entreprises au développement de ces projets)</p> <p>Pour le parcours complets CQP, TFP et CléA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1200 € HT/ jour dans la limite de 3 jours par entreprise pour l'ensemble des actions éligibles. <p>Pour les certifications RS et des blocs de compétence CQP/TFP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 600 € HT/ jour dans la limite de 3 jours par entreprise pour l'ensemble des actions éligibles. <p><u>Frais de positionnement, d'évaluation et de jury</u> Pour les CQP, les TFP et les certifications en cours d'inscription ou inscrites au RS, les prises en charge par candidat avec ou sans utilisation de la plateforme Ev'Alim sont plafonnées aux montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 380 € HT par candidat pour le positionnement - 250 € HT par candidat pour l'évaluation - 100 € HT par candidat pour la préparation du jury <p>Plus spécifiquement, dans le cadre du CléA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 160 € HT/heure par candidat pour les entretiens préliminaires - 600 € HT par candidat pour évaluation initiale - 300 € HT par candidat pour évaluation intermédiaire ou finale <p>Autres frais de jury pris en charge:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production agricole : prise en charge frais de déplacement du jury CQP [barème administrateur OPCO] frais de rémunération sur la base du SMIC horaire brut chargé fixé à 12 €/h - Vins et spiritueux : prise en charge frais de déplacement, restauration et d'hébergement du jury CQP [barème administrateur OPCO] frais de rémunération sur la base du SMIC horaire brut chargé fixé à 12 €/h - Branches du secteur alimentaire relevant de l'accord du 01.12.2020 : Prise en charge de 100 % des coûts réels justifiés pour les jurys pour les CQP. Pour les autres certifications : Prise en charge de 100 % des coûts pédagogiques et coûts pédagogiques divers

(*) Action de formation d'une durée minimale d'1/2 journée soit 3h30 suivies en continu

**Entrée en vigueur à compter du 15.07.25, date de réception de la demande de prise en charge